



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3783

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Valorisation des déchets - Collecte du verre - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer pour l'année 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3783**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Valorisation des déchets - Collecte du verre - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer pour l'année 2019
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente pour la gestion des déchets ménagers et assimilés. À ce titre, elle collecte, en apport volontaire, le verre produit par les ménages, c'est-à-dire au moyen de silos implantés sur l'ensemble de son territoire. À ce jour, plus de 2 550 silos à verre sont implantés sur les 59 Communes de la Métropole.

La collecte du verre est en augmentation constante passant de 24 000 tonnes en 2010 à près de 30 000 tonnes en 2018.

Dès 1979, un partenariat a été mis en place entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ligue contre le cancer pour faire du geste écologique du tri du verre un geste de solidarité. Ainsi, la Métropole soutient le Comité départemental du Rhône de la Ligue nationale contre le cancer en lui versant une subvention déterminée en fonction du tonnage de verre collecté l'année précédente. Le tableau ci-dessous présente la progression des tonnages collectés et de la subvention versée depuis 2011 :

Année	Tonnage de verre collecté l'année précédente (en tonnes)	Subvention versée (en €)
2011	24 480	74 664
2012	24 963	76 137
2013	25 053	76 412
2014	26 200	79 910
2015	26 734	81 539
2016	27 587	84 140
2017	29 069	88 660
2018	29 687	90 545

L'association entre le geste civique et environnemental du tri du verre et une action de solidarité est un levier de sensibilisation des habitants et explique en partie les performances de la Métropole en matière de collecte de ce matériau.

Conformément à la convention de partenariat renouvelée en 2017 pour une durée de 6 ans, il est proposé au Conseil d'attribuer au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer une subvention correspondant à 3,05 € par tonne de verre collecté en 2018. Ce tonnage s'élevant à 31 050 tonnes, le montant de la subvention serait de 94 703 €, soit une augmentation de 5 % par rapport à la précédente subvention. Cette augmentation est le résultat des actions d'optimisation et de sensibilisation menées par les services de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 94 703 € au profit du Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer dans le cadre de la collecte sélective du verre pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 94 703 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P25O2488.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.